

Communiqué de presse

Paris le 30 septembre 2024

Les savoir-faire des liqueurs françaises reconnus au Patrimoine Culturel Immatériel

Les savoir-faire des liqueurs françaises viennent d'être distingués par le ministère de la Culture, rejoignant ainsi l'inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel de la France.

L'histoire des liqueurs en France trouve ses racines au Moyen Âge, époque où les moines combinaient diverses herbes, épices et alcools pour concocter des élixirs médicinaux, qu'ils considéraient comme des « élixirs de longue vie ».

Indissociables de la géographie des territoires, de plantes, de fruits et d'épices caractéristiques de nos terroirs, les liqueurs savent exprimer la quintessence d'une large diversité d'ingrédients d'origine naturelle. Des siècles de pratiques ont permis d'atteindre une parfaite maîtrise de l'extraction des saveurs et des arômes grâce aux techniques héritées de l'infusion, de la macération et de la distillation. Comptant parmi les filières d'excellence de l'agriculture française, les maisons de liqueurs s'inscrivent dans une démarche collective de qualité et de durabilité issue de savoir-faire ancestraux. Originaires notamment des Pays de la Loire, de la Nouvelle-Aquitaine, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne Franche-Comté ou encore l'Alsace, les liqueurs enrichissent ainsi la gastronomie française, et contribuent à son rayonnement par leur présence dans de nombreux restaurants, bars et hôtels du monde entier.

Pour Franck Choisine, Président du Syndicat national des fabricants de liqueurs cette reconnaissance constitue un fait majeur : « *L'intégration des liqueurs au patrimoine culturel immatériel français contribuera à transmettre nos savoir-faire dans le temps. En ouvrant ses portes au public, nos maisons de liqueurs préservent leur ancrage local, en racontant leur histoire, en sensibilisant les visiteurs à leur patrimoine culturel et à ses métiers.* »

L'Inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel¹ vise à répertorier des pratiques vivantes grâce à l'aide de communautés, de groupes et d'individus, qu'il est nécessaire de sauvegarder. Les liqueurs de France contribuent à la notoriété et au rayonnement de notre pays dans le monde entier déclinant de mille façons les notions de goût, de qualité et de dégustation.

¹ <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/patrimoine-culturel-immateriel/Le-Patrimoine-culturel-immateriel/l-inventaire-national-du-patrimoine-culturel-immateriel>



**Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France**

connaître, pratiquer, transmettre

A propos du Syndicat Français des liqueurs

Le Syndicat Français des Liqueurs a été créé en 1945 et compte 36 membres. Il a pour mission de défendre les spécialités de la profession de liquoriste. Porte-parole d'une filière d'exception, il représente près de 2 000 emplois répartis sur tout le territoire, plus de 300 millions d'€ de ventes en grande distribution et 170 millions d'€ à l'exportation. Il existe plus de 830 références de liqueurs différentes en France.

Contact presse :

Adrien-Salim El Yazidi-Roullé / as_elyazidiroulle@monet-rp.com / 06 19 33 03 59